



Quels Risques Pour non-declaration ??? (Bien que non imposable)

Par **SenSei**, le **03/06/2013** à **13:46**

Bonjour,

Je connais beaucoup de personnes dans mon entourage qui pensent que "*pourquoi faire sa déclaration de revenus pour connaître son impôt à payer sachant que je suis non imposable voir même je vais toucher (je touche) la prime à l'emploi.*"

Sur le principe ils n'ont pas tort (j'ai été moi aussi dans cette optique plus jeune, mais parents m'en ont dissuadé). En effet après lecture/relecture des amendes pour non-déclaration ou déclaration tardive, le taux se calcule toujours ainsi :

- . pénalité de retard (A)
- . $0.4 \times$ nombre de mois de retard (B)

Hors mathématiques :

- . $(X) \times 0 = 0$,
- d'où $(A) \times 0 = 0$ & $(B) \times 0 = 0$.

Cependant, étonnamment, les mathématiques & les Impôts ne sont pas toujours d'accord. Par ailleurs, il y a aussi la taxe d'habitation qui est plus ou moins liée à la déclaration des revenus (si j'ai bien compris).

Et enfin si non-déclaration pas de **prime à l'emploi** je suppose.

M'enfin, voilà, selon vous, quels risques encourent-ils à ne pas déclarer leur revenus bien qu'ils ne soient pas imposables ?

d'avance merci.

Cordialement.

SenSei

Par **alterego**, le **05/11/2013 à 19:49**

Bonjour,

Théoriquement on n'est pas obligé d'établir une déclaration de revenus quand on n'est pas imposable.

Les organismes sociaux et autres réclamant l'avis de non imposition, c'est le plus sûr moyen de se priver de droits auxquels on pourrait être admissible en établissant sa déclaration de revenus ou simplement retarder substantiellement son admissibilité.

Cordialement